

# DÉLIBÉRATION

## du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, , Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>14 FEV. 2024</b> Publiée, le <b>20 FEV. 2024</b> Notifiée, le	
Délibération n°24.1.23	<p><u>RESSOURCES HUMAINES</u></p> <p><i>Pôle Enfance-Jeunesse – Service restauration scolaire et accueil périscolaire- Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration</i></p>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison du départ à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2024 d'un agent occupant les fonctions d'agent polyvalent de restauration, il convient de le remplacer.

**Un avis d'appel à candidatures a donc été publié. Des entretiens ont eu lieu mais la candidate retenue n'étant pas titulaire de la fonction publique, il est proposé de créer un poste de d'agent polyvalent de restauration ouvert sur le grade d'adjoint technique.**

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition de Madame le Maire,*

*Vu le Code général des Collectivités territoriales ;*

*Vu le Code général de la fonction publique ;*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,*

*Vu le tableau des emplois ;*

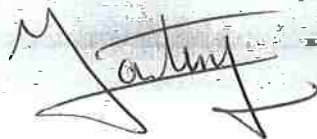
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **SUPPRIME** un emploi permanent d'agent polyvalent de restauration au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ouvert sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

► **CRÉE** simultanément un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) permettant le recrutement d'un agent polyvalent de restauration au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire ouvert sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

► DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2024 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Sandrine MARTINY  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

